

RÉGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS DU 24 NOVEMBRE 2019

Renseignements

Les horaires seront les suivants :

Installation de 8h30 à 10h00

Vente de 10h00 à 18h00

Rangement de 18h00 à 19h00

Matériel

Chaque exposant se verra mettre à disposition une table de (1,40 m x 0,70 m) et deux chaises par emplacement réservé (jusqu'à deux emplacements par personne).

Toute réservation est considérée comme définitive. Aucun remboursement en cas d'absence ou d'annulation.

Chaque exposant s'engage à :

- Respecter les horaires d'installation et de rangement ci-dessus mentionnés,
- Remiser le matériel prêté (table et chaises) à l'endroit qui lui sera indiqué par les organisateurs,
- Assurer une présence continue tout au long de la manifestation. Les enfants ne devront pas rester seuls, la présence d'un adulte est obligatoire. Pour les enfants de plus de 14 ans, une autorisation parentale écrite est obligatoirement remise aux organisateurs au plus tard au moment de l'installation, s'ils sont amenés à rester seuls sur le stand,
- Rendre son emplacement propre.
- Remporter avec lui ses invendus ou en faire don à l'association présente,
- N'exposer que du matériel conforme à l'esprit de la manifestation⁽¹⁾. Le matériel ne doit pas avoir été acquis en vue de la revente. Les organisateurs se réservent le droit de demander à un exposant de retirer le matériel qui ne serait pas conforme. En cas de refus l'exposant sera invité à quitter les lieux. Il ne pourra en aucun cas être indemnisé. Si l'ensemble du matériel doit être retiré de la vente, aucun remboursement ne sera effectué.

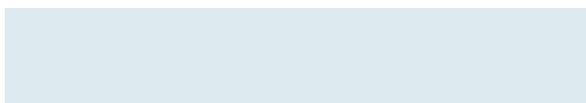
L'exposant déclare sur l'honneur ne pas être un professionnel de la vente d'objets neufs et/ou d'occasion, et ne vendre que du matériel lui appartenant.

Tout matériel exposé reste sous la responsabilité de l'exposant. Tout litige avec un acheteur sera réglé par l'exposant qui s'efforcera de trouver un arrangement amiable.

L'exposant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

Fait à Poissy le2019

Signature :



(1) Jouets et jeux en bon état de fonctionnement, vélo, articles de puériculture, vêtement d'enfant de 0 à 3 ans. Les jeux contenant des produits salissants et moteurs thermiques sont interdits. Tous les articles présentés seront propres et pour les vêtements repassés. Pour les jeux fonctionnant avec piles, il est conseillé de détenir des piles qui permettront à l'acheteur de vérifier, le bon fonctionnement. Celles-ci pouvant ensuite être retirées.